



MOTO-SCOOTER-QUAD

DU JEUNE PERMIS AU RISQUE AGGRAVÉ

POUR QUI ?

Jeune pilote | Motard confirmé | Bon conducteur | Conducteur malusé jusqu'à 3.50 | Résilié compagnie | Conducteur ayant eu un retrait ou une annulation de permis | Carte grise société

POUR QUELS VÉHICULES ?

- » Toutes les motos et scooters deux et trois-roues > 50 cm³
- » Les quads homologués ou non > 50 cm³
- » Cross, kart-cross, buggy, Can-Am, Piaggio MP3

LES + XENASSUR

- » REPRISE DU MEILLEUR BONUS AUTO OU MOTO
- » PAS DE GRAVAGE ET ANTIVOL OBLIGATOIRES
- » AVENANTS HORS ÉCHÉANCE
- » RECALCUL SYSTÉMATIQUE DE PRIME À ÉCHÉANCE
- » Reprise **du même risque** : véhicules assurés > 23 mois au nom du souscripteur.
- » Remboursement du **casque**, des **gants** et du **gilet Airbag** dès la formule Tiers.
- » **Désignation, sans franchise supplémentaire, de 2 conducteurs** d'une même famille pour les véhicules ≤ 125 cm³
- » Acceptation des véhicules non-assurés (sans limite de temps)

POUR QUELS USAGES ?

- » Tous déplacements sauf transports rémunérés de personnes ou de marchandises (coursiers, livreurs, taxis).
- » Cross, quad non homologués : limité aux voies non ouvertes à la circulation.

PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	Personne physique / personne morale	
AGE	RISQUE CLASSIQUE : à partir de 16 ans RISQUE AGGRAVÉ : à partir de 23 ans	
BONUS / MALUS AUTO OU MOTO	De 0,50 à 3,50 (compris)	Au-delà de 3,50
PERMIS DE CONDUIRE	RISQUE CLASSIQUE : permis national en cours de validité, en rapport avec le véhicule à assurer, délivré par un État de l'Union Européenne RISQUE AGGRAVÉ : permis français, en rapport avec le véhicule à assurer	RISQUE CLASSIQUE : permis hors Union Européenne RISQUE AGGRAVÉ : permis délivré par un État de l'Union Européenne
LIEU DE RÉSIDENCE	France Métropolitaine et Corse	Monaco, DOM-TOM, pays étrangers
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	- Au nom du souscripteur ou son conjoint, ou ses parents - Au nom d'une société (en tant que gérant, associé ou salarié) - Au nom d'une société de leasing (si le nom du souscripteur apparaît)	
CONDUCTEURS DÉSIGNÉS AU CONTRAT	RISQUE CLASSIQUE : - De 80 à 125 cm ³ : 2 autres membres de la même famille ou gérant ou associé ou salarié seul si société - Plus de 125 cm ³ : conjoint/concubin ou gérant ou associé ou salarié seul si société	RISQUE AGGRAVÉ : Tout second conducteur y compris le conjoint/concubin

ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE MOTO	RISQUE CLASSIQUE : aucun antécédent RISQUE AGGRAVÉ : ≥ 12 mois continus moto ou auto	
ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE SPÉCIFIQUES	- Roadsters sportifs : CRM auto ou moto ≤ 0.80 ou permis moto ≥ 2 ans - Sportives $> 400 \text{ cm}^3$: CRM auto ou moto ≤ 0.80 et 24 mois d'assurance pour une moto $> 400 \text{ cm}^3$	
ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS (non récidiviste)	- Pour excès de vitesse - Pour perte de points - Alcoolémie, jusqu'à 2 gr / litre de sang, ou stupéfiants - Autres infractions	- Pour délit de fuite - Pour refus d'obtempérer - Récidives : si l'élément aggravant déclaré est une récidive
RÉSILIATION COMPAGNIE	- Pour non-paiement de prime < 1 fois - Pour fausse déclaration - Pour sinistre	Autres aggravations
SINISTRES AUTO OU MOTO En tant que conducteur avec un véhicule appartenant ou non à l'assuré	- Jusqu'à 5 matériels non responsables - Jusqu'à 4 matériels responsables (2 si alcoolémie) - 1 corporel responsable	Corporel responsable si alcoolémie

FRANCHISES

VOL / INCENDIE

10% avec minimum et maximum en fonction de la cylindrée, si gravage agréé SRA et système mécanique ou électronique de protection antivol classe SRA :

- » 200€ minimum / 400€ maximum si moins de 400 cm³
- » 400€ minimum / 800€ maximum si plus de 400 cm³

DOMMAGES COLLISION / TOUS ACCIDENTS

- » 10% du montant des dommages subis par le véhicule

PRÊT DE GUIDON

- » 1000€ sauf pour les conducteurs désignés
- » PAS DE FRANCHISE pour les quads

ASSURANCE PILOTE ET PILOTE +

- » Incapacité Permanente Partielle \geq à 15%

AVANTAGES FIDÉLITÉ

RÉDUCTIONS DE FRANCHISE

- » - 50% dès 3 ans d'assurance sans discontinuité et sans sinistre responsable
- » - 75% dès 5 ans d'assurance sans discontinuité et sans sinistre responsable

RÉDUCTION MULTI-CONTRATS

- » Appliquée dès le deuxième contrat

REFONTE TARIFAIRE À ÉCHÉANCE

- » À l'échéance principale de son contrat, votre client bénéficie toujours du meilleur tarif
- » Outil de simulation de prime à échéance disponible sur l'extranet

FRACTIONNEMENT ET MOYENS DE PAIEMENT

- » 3 possibilités de fractionnement : mensuel / semestriel / annuel
Si fractionnement mensuel : paiement du comptant
- » CB, virement et chèque

BON À SAVOIR

- ASSUREUR **Generali Bike**
- ASSISTEUR **Europ Assistance**

SOUSCRIPTION

- » Prise de **garantie immédiate via le site www.xenassur.fr** avec attribution d'une note de couverture et **édition de la carte verte provisoire** d'une durée d'un mois.
- » Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.
- » Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet d'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels : www.xenassur.fr.

4 FORMULES ET DES OPTIONS ADAPTÉES À TOUS LES BESOINS D'ASSURANCE

LES GARANTIES	TIERS SIMPLE	VOL/INCENDIE	DOMMAGES COLLISION	TOUS RISQUES
RESPONSABILITÉ CIVILE	✓	✓	✓	✓
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓	✓
PROTECTION JURIDIQUE (Y compris prise en charge de 50% du stage de récupération de points du permis)	✓	✓	✓	✓
GARANTIE CASQUE, GANTS ET GILET AIRBAG DU CONDUCTEUR ET SON PASSAGER (250 € pour le casque, 70 € pour les gants et 500 € pour le gilet Airbag)	✓	✓	✓	✓
VOL / INCENDIE		✓	✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES, ATTENTATS		✓	✓	✓
REMBOURSEMENT VALEUR À NEUF (Pendant 6 mois suivant l'achat pour les véhicules acquis neufs)		✓	✓	✓
DOMMAGES LIÉS À UN ACCIDENT AVEC UN TIERS IDENTIFIÉ			✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS				✓

LES OPTIONS				
ASSISTANCE 0 KM + VEHICULE DE REMPLACEMENT* Assistance pour votre assuré, son passager et son deux-roues, 24h/24 - 7j/7, en cas de panne, accident, vol, tentative de vol, ou crevaison, perte de clefs et enlèvement par la fourrière. Incluant un véhicule de remplacement (auto ou moto*) pour toute durée d'immobilisation supérieure à 48h (3 jours suite à une panne, 5 jours suite à un accident et 15 jours suite à un vol du véhicule).	✓	✓	✓	✓
ASSURANCE PILOTE Garantie du versement d'indemnités à vous ou à vos ayants droit en cas d'accident au guidon de votre deux-roues à hauteur de 300 000€.	✓	✓	✓	✓
ASSURANCE PILOTE+ Assurance pilote à hauteur de 800 000€.	✓	✓	✓	✓
ASSURANCE ACCESSOIRES – Garantie du remboursement des accessoires hors-série et équipement vestimentaire de protection du motard jusqu'à 1 000€. – Remboursement à la valeur d'achat pour les véhicules acquis neufs depuis moins de 18 mois.		✓	✓	✓
ASSURANCE ACCESSOIRES+ – Assurance Accessoires jusqu'à 10 000€. – Remboursement à la valeur d'achat pour les véhicules acquis neufs depuis moins de 18 mois.		✓	✓	✓

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30

www.xenassur.fr / xenacontact@xenassur.fr
Rue Cervantès – 33735 Bordeaux cedex 9



Fiche produit moto - scooter - quad - Mars 2023 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite - XENASSUR – SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 (www.orias.fr) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33 700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75 436 Paris Cedex 09, XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès 33 700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur xenassur.fr/mentions-legales.

PROFILS

	RISQUE CLASSIQUE		RISQUE AGGRAVÉ	
	DE 80 CC À 125 CC	> 125 CC	DE 80 CC À 125 CC	> 125 CC
ÂGE DE L'ASSURÉ	≥ 16 ans	≥ 18 ans	≥ 23 ans	≥ 23 ans
CONDUCTEURS POUVANT ÊTRE DÉSIGNÉS AU CONTRAT	2 autres de la même famille ou aucun si CG Sté	Conjoint/concubin ou aucun si CG Sté	Conduite exclusive	Conduite exclusive
PERMIS EN COURS DE VALIDITÉ	Permis national en cours de validité et en rapport avec le véhicule à assurer, délivré par un État de l'Union européenne		Français en cours de validité et en rapport avec le véhicule à assurer	
TITULAIRE CARTE GRISE	Assuré - Conjoint - Parent - Société		Assuré - Conjoint - Parent - Société	
USAGES	Tous déplacements sauf transports rémunérés de personnes ou de marchandises (coursiers, taxis, livreurs). Cross, quad non homologués : limité aux voies non ouvertes à la circulation			
ZONE GÉOGRAPHIQUE	France Métropolitaine et Corse			

ANTÉCÉDENTS AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

	RISQUE CLASSIQUE	RISQUE AGGRAVÉ
ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE MOTO DEMANDÉS *	Aucun	≥ 12 mois continus moto ou auto sauf retrait de permis *
COEFFICIENT BONUS / MALUS AUTO OU MOTO	≤ 1 *	≤ 3,5 *
▼ ANNULATION RETRAIT DE PERMIS (NON RÉCIDIVISTE)		
EXCÈS DE VITESSE - PERTE DE POINTS - AUTRES INFRACTIONS	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 24 mois ou annulation
ALCOOLÉMIE OU STUPÉFIANTS	Refus	Accepte sans récidive
DÉLIT DE FUITE / REFUS D'OBTEMPÉRER	Refus	Refus
RÉCIDIVES (RETRAIT OU ANNULATION DE PERMIS ET ALCOOLÉMIE)	Refus	Refus, si l'élément aggravant déclaré est une récidive
▼ RÉSILIATION PAR UN ASSUREUR		
NON-PAIEMENT DE PRIME	≤ 1 fois	≤ 1 fois
FAUSSE DÉCLARATION	Refus	Accepté
FRÉQUENCE DE SINISTRES	Refus	Accepté
AUTRES AGGRAVATIONS	Refus	Refus
▼ SINISTRES EN AUTO OU MOTO EN TANT QUE CONDUCTEUR AVEC UN VÉHICULE APPARTENANT OU NON À L'ASSURÉ		
MATÉRIELS NON RESPONSABLES	≤ 2	> 2 et ≤ 5
MATÉRIELS RESPONSABLES	1	> 1 et ≤ 4 ou ≤ 2 si alcoolémie
CORPOREL RESPONSABLE	0	1 ou 0 si alcoolémie

ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE MOTO SPÉCIFIQUES

ROADSTERS SPORTIFS *	CRM auto ou moto ≤ 0,80 ou Permis moto de 2 ans
SPORTIVES > 400 CC *	CRM auto ou moto ≤ 0,80 et 24 mois d'assurance pour une moto > 400cc

4 FORMULES AU CHOIX ET DES OPTIONS SUR-MESURE

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
<ul style="list-style-type: none"> » Responsabilité civile » Défense pénale et recours suite à accident » Protection juridique » Casque + gants + gilet Airbag 	<p>FORMULE 1 +</p> <ul style="list-style-type: none"> » Vol / incendie / attentat* » Catastrophes naturelles* » Risques technologiques* *sauf véhicules non homologués 	<p>FORMULE 2 +</p> <ul style="list-style-type: none"> » Dommages collision* *sauf véhicules non homologués 	<p>FORMULE 3 +</p> <ul style="list-style-type: none"> » Dommages tous accidents* *sauf véhicules non homologués et Enduros

OPTIONS

- » Xenassur assistance
- » Assurance pilote et pilote +
- » Assurance accessoires et accessoires +*

*Uniquement avec les formules Vol et/ou Dommages.

Extension du remboursement au prix d'acquisition pour les véhicules acquis neufs depuis moins de 18 mois

FRANCHISES

	RISQUE CLASSIQUE		RISQUE AGGRAVÉ	
	< 400 CC MINI 200€ / MAXI 400€	> 400 CC MINI 400€ / MAXI 800€	< 400 CC MINI 200€ / MAXI 400€	> 400CC MINI 400€ / MAXI 800€
CONDUITE EXCLUSIVE	1 000€ sauf conducteurs désignés	1 000€ sauf conjoint/concubin désigné	1 000 €	1 000 €
VOL ET INCENDIE	10% si protection mécanique ou électronique ET gravage, à défaut des deux mesures de protection, les taux et montants seront doublés Quad : seul le gravage est demandé			
DOMMAGES COLLISION	10% du montant des dommages subis par le véhicule			
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS	10% du montant des dommages subis par le véhicule			
XENASSUR ASSISTANCE	Assistance sans franchise kilométrique, en France métropolitaine et dans la plupart des pays d'Europe (en cas de panne, d'accident, de tentative de vol, de vol, de crevaison, de perte/vol/casse/enfermement de clés ou enlèvement par la fourrière) pour votre véhicule, vous et votre famille, en voyage, ensemble ou séparément. Véhicule de remplacement pour une durée d'immobilisation supérieure à 48h. Forfait remorquage sur autoroute et voies express dans la limite de 300 Euros.			
ASSURANCE PILOTE ET PILOTE +	15% IPP			

